



16ème législature

Question N° : 14691	De M. Hubert Ott (Démocrate (MoDem et Indépendants) - Haut-Rhin)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition écologique et cohésion des territoires		Ministère attributaire > Logement
Rubrique >logement : aides et prêts	Tête d'analyse >Aide MaPrimeRénov' et isolation des sols des combles perdus	Analyse > Aide MaPrimeRénov' et isolation des sols des combles perdus.
Question publiée au JO le : 30/01/2024 Date de changement d'attribution : 16/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Hubert Ott interroge M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur les projets éligibles aux financements MaPrimeRénov', plus spécifiquement sur l'isolation des sols des combles perdus qui n'est actuellement pas éligible au dispositif. De nombreuses maisons, notamment des anciennes maisons construites aux XVIIIe et XIXe siècles, ne disposent pas de dalle au dernier étage. Les propriétaires qui engagent des travaux de rénovation énergétique font alors le choix du bon sens en exploitant ces combles qu'ils n'utilisent pas de manière fonctionnelle afin de réaliser une isolation rapide, efficace et moins onéreuse : l'isolation par les sols. Aussi, il souhaite savoir si le Gouvernement envisage de rendre ce procédé d'isolation éligible aux aides MaPrimeRénov' comme cela est le cas pour l'isolation des rampants.